



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 97311

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'augmentation des cas de leptospirose enregistrés à la Réunion depuis le début de l'année 2006. Selon les services de la Drass, six décès ont déjà été enregistrés en 2006 et un message d'alerte destiné aux médecins libéraux vient d'être lancé. Cette zoonose est plus connue sous le nom de maladie du rat car la bactérie leptospira interrogans a pour vecteur principal les rongeurs et particulièrement les rats. La transmission à l'homme est le plus souvent indirecte par contact avec la végétation, le sol et l'eau souillée par les urines des animaux contaminés (rongeurs, chiens errants, etc.). Si certaines personnes, du fait de leur activité, sont particulièrement exposées comme les agriculteurs, les éleveurs ou les égoutiers, personne n'est vraiment à l'abri. En effet, le risque est aussi présent dans des activités telles que le jardinage, la pêche ou les loisirs nautiques. Il augmente après la saison des pluies. La contamination s'opère alors par les muqueuses ou par une plaie aussi minime soit-elle. Les symptômes apparaissent quatre à huit jours plus tard et se manifestent surtout par une forte fièvre, des douleurs musculaires et articulaires ainsi que par de forts maux de tête. La similitude des symptômes avec ceux du chikungunya et de la dengue, également présents à la Réunion, rend plus difficile le diagnostic de la leptospirose alors qu'une prise en charge rapide est indispensable et qu'en l'absence de traitement approprié l'état de santé des malades peut se détériorer gravement. Différentes initiatives menées tant par les collectivités que par des associations tentent de lutter contre la propagation de cette maladie. Une dératisation renforcée mais aussi des actions de communication sur les gestes élémentaires à respecter pour limiter les risques de contamination sont actuellement en cours. Mais il apparaît que ces actions de prévention, pourtant indispensables, demeurent encore trop limitées. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les différentes mesures qu'il compte prendre non seulement pour permettre le diagnostic précoce et donc le traitement de cette maladie mais surtout pour éviter sa propagation. Il devient urgent d'intervenir massivement face à cette maladie qui en plus des souffrances qu'elle entraîne est souvent vécue difficilement par les malades et leur famille en raison du sentiment de honte et de suspicion qui l'entoure.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97311

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6392